

# 2ème Montée de la Ramaz en Roller Ski

## 27 septembre 2015

### **REGLEMENT DE COURSE:**

L'engagement à la Montée de la Ramaz est subordonné à l'acceptation du présent règlement que le participant s'engage à respecter.

#### **ENGAGEMENTS**

Tous les participants doivent obligatoirement justifier d'une aptitude médicale à la pratique du roller ski en compétition soit par un certificat médical délivré par un médecin agréé, soit par la copie de sa licence FFS en cours de validité. (les détenteurs d'une carte neige doivent également fournir un certificat médical de non contre-indication).

Une autorisation parentale pour les participants âgés de moins de 18 ans au jour de la course est obligatoire.

Ces documents doivent être obligatoirement fournis avant le jour de l'épreuve.

Les inscriptions sont individuelles, elles peuvent être rédigées sur un bulletin officiel (téléchargeable sur le site du Ski Club Nordique Praz de Lys Sommand)

Tout bulletin d'inscription incorrectement rédigé ou partiellement illisible peut être refusé. Les inscriptions papiers non signées ne seront pas validées.

## **ROLLER SKI**

Cette épreuve de roller ski est ouverte à tous les licenciés FFS et non licenciés.

L'épreuve est ouverte à tous les skieurs hommes et dames membres d'un club affilié à la FFS, possesseurs d'une licence en cours de validité. Pour les non-licenciés, l'organisation leur délivrera un Ticket Course (titre journalier participation FFS).

Tout concurrent doit présenter avec son inscription une copie de sa licence FFS en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller ski en compétition datant de moins de 3 mois. (Les détenteurs d'une carte neige doivent également fournir un certificat médical de non contre-indication).

## **DROITS D'INSCRIPTIONS**

Le tarif d'inscription comprend : le classement chronométré, le repas d'après course, un lot souvenir, l'assistance médicale et sécurité, les transports des sacs vestiaires, les ravitaillements, les transports retour après la course.

## **DIRECTIVES**

Avant, pendant et après la course, interdiction aux participants de redescendre en skis roues sur le tracé sous peine de disqualification. Tout participant qui changera de ligne de départ sans autorisation du jury de compétition sera disqualifié.

L'assistance mobile est interdite sous peine de disqualification des coureurs concernés.

La présence de cyclistes sur le parcours ou l'assistance en véhicule sont strictement interdites, sous peine de disqualification des coureurs assistés.

Pour les catégories Minime et Cadet, le style est obligatoirement classique. Pour les catégories supérieures, le style est libre.

Les rollers bâtons sont interdits, les concurrents Minimes et Cadets doivent utiliser des skis roues LENTS conforme à la réglementation de la FFS.

L'utilisation de deux cannes avec "paniers" ou pointes spécifiques au roller ski est obligatoire.

Durant la course, le matériel peut, en cas de bris, être échangé aux postes d'assistance.

## **CLASSEMENTS ET RESULTATS**

Il sera établi les classements suivants :

§ Un classement scratch jeunes, juniors, séniors et vétérans (féminin et masculin pour chacune des catégories) à l'issue de la Poursuite,

§ Un classement scratch minimes filles, minimes garçons, cadettes filles et cadets hommes pour la course « classique »,

La remise des prix officielle est fixée le dimanche 27 septembre vers 13h30 à la suite du repas.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix recevront leur récompense.

## **HORS DELAI**

Les coureurs qui n'auraient pas franchi le poste de contrôle de Buchilles après 30 minutes de course, se verront obligés de s'arrêter.

## **PORT DU CASQUE ET DES LUNETTES**

Le port du casque et des lunettes sont obligatoires pour la participation à cette épreuve.

Toute personne sans casque et/ou sans lunettes ne pourra prendre le départ.

Toute personne retirant son casque et/ou ses lunettes pendant les épreuves sera disqualifiée. Le port des autres protections (genoux, coudes et poignets) est autorisé.

## **ASSURANCES**

La course étant inscrite au calendrier fédéral FFS, les concurrents sont automatiquement assurés par l'intermédiaire de leur licence FFS ou à défaut par le ticket course.

Toutefois, il incombe aux participants de s'assurer personnellement pour les risques "Responsabilité Individuelle Accident" et de vérifier leur taux de couverture auprès de leur assureur personnel.

## **ANNULATION**

Au cas où le comité d'organisation se verrait dans l'obligation d'annuler l'épreuve, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés.

Au cas où un participant dûment inscrit ne se présenterait pas à la compétition, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

## **RESERVES**

En cas de force majeure, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

## **DROIT A L'IMAGE**

Par son engagement, tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves de la montée de la Ramaz, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Pour les participants qui ne le souhaitent pas, il suffit de nous écrire en indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

## **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.